

DOCUMENT RELATIF AU BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE

(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

I. INFORM		ES A LA SOCIETE DECLARANTE	
Dénomination so	ociale: ntification (SIREN):	Immatriculation au RCS du greffe de :	
Code postal	Commune	Pays	
II. <u>INFORM</u>	MATIONS SUR LE B	ENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIETE	
1) Informa	ations sur l'identité du	u bénéficiaire effectif :	
Civilité : Nom de naissanc	Madame ce:	Monsieur	
Nom d'usage :	1.	Pseudonyme:	
Prénom principal	i : à :	Autres prénoms : Département / Pays :	
Né(e) le : Nationalité : Adresse du domi		Departement / Fays.	
Code postal	Commune	Pays	
☐ a) Détenti	_	de plus de 25% du capital. <i>Précisez le pourcentage total</i> :	%
dir dir	recte et/ou 🔲 indirecte*	de plus de 25% des droits de vote. Précisez le pourcentage total :	%
		ou de détention indirecte, précisez les modalités (les personnes agissant en qualite onnes morales, indivision) sur le feuillet DBE-S-bis (au III 1) à joindre au présen	
déclar droits pouvo survei ** Précisez les m	ante au sens des 3° et 4 de vote dont il dispose vir de nommer ou de re llance) ** odalités de ce contrôle (p	n { <u>autre que le a</u>)}, d'un pouvoir de contrôle par le bénéficiaire effectif se du I de l'article L. 233-3 du code de commerce (soit en déterminant en ex, les décisions dans les A.G. / soit en disposant, en étant associé ou actévoquer la majorité des membres des organes d'administration, de directe d'associés, groupe familial) sur le feuillet DBE-S-bis (au III 2) à joint	n fait, par les tionnaire, du ection ou de
		sonne physique ne remplit les conditions des cas a) et b)}:	
3) Date à l	aquelle la personne es	st devenue bénéficiaire effectif de la société :	
III. AUTRES	SINFORMATIONS		
	ste pas de bénéficiaire ef	ffectif autre que celui mentionné dans ce document.	
Ou Il est joi	int à ce document	(nombre) document(s) annexe(s), (DBE-S-2), soit autant de documents ann	nexes

<u>ATTENTION</u>: Le fait de ne pas déposer au greffe ou de déposer, de manière inexacte ou incomplète le document relatif au bénéficiaire effectif constitue un délit pénal (article L. 561-49 du code monétaire et financier).

(DBE-S-2) que de bénéficiaires effectifs supplémentaires, dont le contenu est approuvé par ma signature ci-après.

Fait à , le

Nom, prénom du représentant légal :

Signature:

Aucun des moyens définis aux a) ou b) du 2) n'a permis d'identifier un bénéficiaire effectif. En conséquence, le ou les bénéficiaires effectifs sont la ou les personnes physiques qui occupent directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une personne morale) la position de représentant légal de la société déclarante.